PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **sixième jour du mois d'octobre deux mille quinze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

POINT N°: 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

<u>CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX —</u> SERMENT DES ELUS

CONSIDÉRANT la nomination de deux nouveaux élus au sein du conseil;

Conformément à l'article 49 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les deux nouveaux élus font le serment suivant :

Stephen Matthews:

«Je, Stephen Matthews, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

Marc Bertrand:

«Je, Marc Bertrand, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-André-d'Argenteuil et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.»;

Les deux élus ont fait leur déclaration sous serment devant public.

POINT N°: 2

2015-10-R259 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants:

- Ajout du point 4.6.2 Motion de félicitations à messieurs Philippe-Alexandre Lemelin, Dominic Morse et Charles Messier pour leurs gestes posés lors d'un incendie de bâtiment le 26 août 2015 dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.
- Ajout du point 10.5 Protocole d'entente avec le Comité d'action local d'Argenteuil pour la programmation place aux enfants à Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N°: 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-10-R260 <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015</u>

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2015-10-R261 <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015</u>

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N°: 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N°: 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N°: 4.1.1

AVIS DE MOTION

Est donné par monsieur le conseiller Michel Larente qu'un règlement portant le numéro 81-E concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le Conseil municipal.

POINT N°: 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N°: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N°: 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de septembre 2015.

POINT N°: 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS:

POINT N°: 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N°: 4.6.1

2015-10-R262

MOTION DE FELICITATIONS A M. GILLES SANSCARTIER ET LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE AU FIL DES MOTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques ;

Que la présente motion soit envoyée au responsable de la bibliothèque Au fil des mots, Monsieur Gilles Sanscartier, afin que celui-ci transmette les félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillés activement à la réussite de la vente de livres qui a eu lieu le 19 septembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Monsieur Gilles Sanscartier, bibliothèque Au fil des mots

POINT N°: 4.6.2

2015-10-R263

MOTION DE FÉLICITATIONS À MESSIEURS PHILIPPE-ALEXANDRE LEMELIN, DOMINIC MORSE ET CHARLES MESSIER POUR LEURS GESTES POSÉS LORS D'UN INCENDIE DE BÂTIMENT LE 26 AOÛT 2015 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2015 vers 4 h 40, un incendie majeur dans un bâtiment multi-logement est en cours sur la route des Seigneurs à Saint-Andréd'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Philippe-Alexandre Lemelin, Dominic Morse et Charles Messiers ont été témoins de l'incendie en circulant sur ladite route;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Philippe-Alexandre Lemelin, Dominic Morse et Charles Messiers ont pris actions afin de procéder à l'évacuation des résidents des logements adjacents ;

CONSIDÉRANT QUE ces messieurs ont posé des gestes d'un grand civisme de façon exemplaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a eu le privilège de rencontrer ces messieurs en séance de travail afin d'entendre le déroulement des évènements du 26 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

Que la présente motion soit envoyée à messieurs Philippe-Alexandre Lemelin, Dominic Morse et Charles Messiers pour souligner l'appréciation de dévouement envers la collectivité ;

Bravo et merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: M. Philippe-Alexandre Lemelin M. Dominic Morse M. Charles Messiers

POINT N°: 4.7

2015-10-R264

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RECREATIVES – PHASE III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE LA PATINOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise la présentation du projet de la patinoire au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désigne monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim comme personne autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus afin de donner effet à la présente résolution.

D'abroger en entier la résolution 2015-07-R214.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. : M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

POINT N°: 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 06 pour se terminer à 19 h 35.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N°: 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N°: 6.1

2015-10-R265 <u>COMPTE À PAYER</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 01 septembre 2015 au 06 octobre 2015, totalisant 392 097,03 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général par intérim et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Il est contre le chèque numéro 979 et le chèque numéro 1033. Messieurs les conseillers Roland Weightman, Stephen Matthews, Denis St-Jacques, Marc Bertrand et Michel Larente sont pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N°: 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 01 septembre 2015 au 06 octobre 2015 par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim en vertu du règlement 58-C au montant de 10 154,84 \$.

POINT N°: 6.2

<u>DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER</u>

Achats autorisés en vertu du règlement nº 80-C - Délégation de pouvoir - Liste

POINT N°: 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

Rapport budgétaire au 30 septembre 2015

POINT N°: 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

- Solde des folios bancaires au 30 septembre 2015 ;
- Taxes à recevoir au 30 septembre 2015.

POINT N°: 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N°: 6.6

2015-10-R266

NOMINATION DE LA FIRME LAVALLEE/BINETTE/BRIERE/OUELLETTE, CPA COMME VERIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour l'exercice 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe pour l'exercice 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

POINT N°: 6.7

2015-10-R267

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2016 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL - DEUX-MONTAGNES (RIADM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

QUE les prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :

	Prévisions 2016
REVENUS	
Quotes-parts	(1 139 200) \$
Facturation-fonds de fermeture	285 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	200 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	500 \$
Traitement des eaux de lixiviation	38 450 \$
Redevances	667 200 \$
Revenus de placement	115 500 \$
Autres revenus-administration	79 900 \$
Autres revenus-site	- \$
Communications environnementales	60 000 \$
Location bâtiments sur le site	- \$
Location - aire de compostage - GSI	4 600 \$
Remboursement frais de gestion	- \$
Location maisons	14 500 \$
Total des revenus	127 350 \$

\sim		$\overline{}$	ES
	$-\Delta$	~.	
\sim			

Salaires employés	111 500	\$
Salaires conseil	46 900	\$
CARRA	8 000	\$
Contributions de l'employeur	27 000	\$
Activités connexes- gestion intégrée	89 600	\$
Téléphone et communications	1 300	\$
Internet	3 900	\$
Frais de poste	960	\$
Publicité	3 900	\$
Associations et abonnements	2 300	\$
Frais de déplacement	500	\$
Enfouissement municipalités membres	483 900	\$
Postfermeture	285 000	\$
Frais de gestion	-	\$
Assurances	37 200	\$
Services professionnels -consultant en taxes	-	\$
Services professionnels- autres	28 000	\$
Services professionnels- enquête diligente	45 000	\$
Services professionnels- auditeurs	12 500	\$
Services professionnels - archives	1 000	\$

Services professionnels -enregistrement séances	- \$
Services professionnels-conseiller RH	- \$
Services professionnels- informatiques	12 400 \$
Services professionnels Ville de Lachute	- \$
Services juridiques	150 000 \$
Entretien et réparations des bacs	21 090 \$
Gestion des bacs	- \$
Coût des bacs verts	10 000 \$
Coût des bacs bleus	10 000 \$
Coût des bacs bruns	10 000 \$
Dons et commandites	2 000 \$
Entretien et réparation	92 000 \$
Fournitures de bureau	6 000 \$
Fournitures informatiques	3 500 \$
Repas	2 400 \$
Compost	3 400 \$
Traitement du lixiviat	40 000 \$
Réparations équipements sur le site	- \$
Endains GSI	- \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	54 600 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Location roulottes	- \$
Mauvaises créances	- \$
Taxes municipales - maisons expropriées	18 000 \$
Frais bancaires	500 \$
Dépenses diverses	- \$
Total des charges	1 627 350 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(1 500 000) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 500 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	- \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- \$
Total des affectations	1 500 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins	
fiscales	- \$

Pour l'Éco calendrier 2016, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil *confirme* le nombre de collectes soit :

Bac vert	33
Bac bleu	26
Bac brun	31
Gros rebus	12
	102

POINT N°: 6.8

2015-10-R268

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES REVISEES 2015 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2015 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, Appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2015 de l'O.M.H. de Saint-Andréd'Argenteuil comprennant une augmentation des dépenses de 17 820 \$;

D'accepter la contribution de 10 %, soit 1 782 \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil M. Benoît Grimard, service des finances

POINT N°: 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N°: 7.1

2015-10-R269

RESULTAT DES SOUMISSIONS RELATIVEMENT AU CONTRAT DE DENEIGEMENT ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'appel d'offres a été lancée et publié dans un journal régional ainsi que sur le site électronique du gouvernement du Québec SE@O;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions est :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	DÉNEIGEMENT SABLAGE (Tout le territoire de la municipalité + le sablage de l'ancienne Paroisse)	
	Années	PRIX
		avant taxes
Uniroc Construction inc.	2015-2016	
	2016-2017	826 007.26 \$
Total 3 ans :	2017-2018	
Transport Heatlie	2015-2016	
	2016-2017	658 102.33 \$
Total 3 ans :	2017-2018	
Les Entreprises KL Mainville	2015-2016	
	2016-2017	869 050.86 \$
Total 3 ans :	2017-2018	

Ed Raymond Déneigement		
La Raymona Beneigement	2015-2016	
	2016-2017	738 945.00 \$
Total 3 ans :	2017-2018	

En conséquence

il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Transport Heatlie pour la somme de six cent cinquante-huit mille cent deux dollars et trente-trois (658 102.33 \$) plus les taxes applicable.

QUE le paiement de ce service se fasse à même le fonds général de la municipalité.

D'autoriser Monsieur Benoit Grimard à procéder au paiement et aux écritures et transferts nécessaires pour ce contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Transport Heatlie
Monsieur Benoit Grimard, directeur des finances
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics

POINT N°: 7.2

2015-10-R270

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE TROIS MILLE DEUX CENTS TONNES DE SABLE ABRASIF TAMISE 0-10 MM, POUR LES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et le transport de trois mille deux cents tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm, pour la saison hivernale 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant :

Uniroc: 43 360.\$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la soumission de la compagnie Uniroc inc., au montant de 43 360.\$ plus les taxes applicables pour la fourniture et le transport de 3 200 tonnes métriques de sable abrasif pour les chemins d'hiver aux conditions énumérées au bordereau de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Uniroc

M. Benoit Grimard, service des Finances M. Gilbert Ladouceur, service des Travaux publics

POINT N°: 7.3

2015-10-R271

ACHAT DE SEL A DEGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire l'achat de sel à déglacer pour ces chemins pour la saison hivernale 2015-2016.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acceptée l'invitation de l'UMQ de joindre le regroupement d'achats pour le sel à déglacer (appel d'offres) le résultat étant pour notre municipalité le montant de 100.55 \$ la tonne livrée et accepté par résolution.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER de faire l'achat auprès de Compass Minérals Canada corp. de 350 tonnes de sel à déglacer à 100.55\$ la tonne pour un montant total de 35 192.50\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Compass Minéral Canada corp.
M. Benoit Grimard, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics

POINT N°: 7.4

2015-10-R272

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE PULVERISATION ET MISE EN FORME DU CHEMIN MARINEAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux de pulvérisation et de mise en forme du chemin Marineau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel d'offres publiques pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions de soumissionnaires lesquels sont :

Pavage Jérômien: 122 045.00 \$
Pagé Construction div. de Sintra: 99 365.90 \$
Uniroc Construction inc. : 77 851.40 \$
Eurovia Québec Construction: 89 493.80 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'accepter l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme pour la pulvérisation et mise en forme du chemin Marineau, soit la compagnie « Uniroc Construction inc. » au montant de 77 851.40 \$, plus les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Uniroc Construction inc.
Service des finances, Monsieur Benoit Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur

POINT N°: 7.5

2015-10-R273

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIERES RESIDUELLES, RECYCLABLES, COMPOSTABLES, GROS REBUTS ET FEUILLES MORTES – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'il d'agit d'un contrat supérieur à 100 000 \$, la Municipalité a procédé par un appel d'offre public dans le journal Le Régional et sur le site <u>SE@O</u> auprès des entrepreneurs spécialisés dans le domaine;

CONSIDÉRANT qu'un rapport de l'ouverture des soumissions a été rédigé par la directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et déposé au dossier ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim au Conseil municipal ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'octroyer un contrat à la compagnie Transport sanitaire Hayes selon la soumission reçue en date du 05 octobre 2015, et à la conformité de l'ensemble des exigences formulées au document d'appel d'offres, au montant de 110 650 \$ plus les taxes applicables pour la collecte et transports des matières résiduelles, recyclables, compostables, au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour les gros rebuts et au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour les feuilles mortes.

Que le présent contrat devra s'effectuer pour une période de trente-six (36) mois, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 dont échéance dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Transport sanitaire Hayes
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
M. Benoit Grimard, Service des Finances municipales

POINT N°: 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N°: 8.1

2015-10-R274 CESSION DU LOT 5 138 338 – RUE SANTERRE

CONSIDÉRANT l'émission du permis de lotissement numéro 2012-512 ayant notamment créé le lot 5 138 338 du cadastre du Québec en bordure de la rue Santerre;

CONSIDÉRANT que ce lot a été reconnu comme étant un lot devant servir à la compensation en terrain pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espace naturels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend également se servir du lot visé à des fins de prévention incendie en y aménageant dans le futur une prise d'eau;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la transaction doit être notariée et publiée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

QUE le conseil municipal mandate l'étude Valois Boutin & Besner Notaires, représentée par Me Yves Boutin, afin de procéder aux recherches nécessaires, à l'acte notarié et à la publication concernant l'acquisition du lot 5 138 338 pour la valeur symbolique de 1\$.

QUE le conseil municipal autorise le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du lot 5 138 338 pour et en son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire

M. Vincent Langevin, directeur service d'urbanisme M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

POINT N°: 8.2

2015-10-R275 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2015-011 – 1, RUE DU PLEIN-AIR

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 1, rue du Plein-Air afin de permettre que le petit chalet ait une toiture de forme semi-cylindrique, de dôme ou d'arche alors que le troisième alinéa de l'article 193 du règlement de zonage #47 ne permet pas de telles formes;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 16 septembre 2015;

CONSULTATION PUBLIQUE: La parole est à l'assemblée (aucun commentaire);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2015-011 pour le 1, rue du Plein-Air afin de permettre que le petit chalet ait une toiture de forme semi-cylindrique, de dôme ou d'arche alors que le troisième alinéa de l'article 193 du règlement de zonage #47 ne permet pas de telles formes sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire Service d'urbanisme

POINT N°: 8.3

2015-10-R276

DEMANDE DE PIIA – 5, ROUTE DU LONG-SAULT (LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE EN BARDEAUX DE CEDRE PAR UN BARDEAU D'APPARENCE SIMILAIRE MAIS EN MATERIAUX RECYCLES)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement de la toiture en bardeaux de cèdre par un bardeau d'apparence similaire mais en matériaux recyclés a été déposée pour le 5, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 5, route du Long-Sault visant le remplacement de la toiture en bardeaux de cèdre par un bardeau d'apparence similaire mais en matériaux recyclés telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire Service d'urbanisme **POINT N°: 8.4**

2015-10-R277

DEMANDE DE PIIA - 474, ROUTE DU LONG-SAULT (LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE BRUNS PAR DE LA TOLE EMAILLEE ROUGE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte bruns par de la tôle émaillée rouge pour le 474, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

QUE le conseil municipal accepte la demande modifiée de PIIA au 474, route du Long-Sault visant le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte bruns par de la tôle émaillée rouge telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire

Service d'urbanisme

POINT N°: 8.5

2015-10-R278

DEMANDE DE PIIA – 1, RUE DU PLEIN-AIR (LA MODIFICATION DES OUVERTURES ET DE LA TOITURE DU PETIT CHALET EN CONSTRUCTION)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la modification des ouvertures et de la toiture du petit chalet en construction a été déposée pour le 1, rue du Plein-Air;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1, rue du Plein-Air visant la modification des ouvertures et de la toiture du petit chalet en construction telle que présentée **avec la condition suivante** :

Que la demande de dérogation mineure #2015-011 associée à une toiture de forme semi-cylindrique, de dôme ou d'arche alors que ce n'est pas autorisé pour un tel bâtiment soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire

Service d'urbanisme

POINT N°: 8.6

2015-10-R279

<u>DEMANDE DE PIIA – 11, ROUTE DU LONG-SAULT (LE CHANGEMENT DE LA COULEUR EXTERIEURE DU BATIMENT PRINCIPAL)</u>

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le changement de la couleur extérieure du bâtiment principal pour le 11, route du Long-Sault a été déposée;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA visant le changement de la couleur extérieure du bâtiment principal pour le 11, route du Long-Sault telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire Service d'urbanisme

POINT N°: 8.7

2015-10-R280

<u>DEMANDE DE PIIA - 257, 259, ROUTE DU LONG-SAULT (LA REFECTION MAJEURE DE LA FAÇADE DU BATIMENT PRINCIPAL EXISTANT)</u>

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la réfection majeure de la façade du bâtiment principal existant pour le 257, 259, route du Long-Sault a été déposée;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA visant la réfection majeure de la façade du bâtiment principal existant pour le 257, 259, route du Long-Sault telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Propriétaire Service d'urbanisme

POINT N°: 8.8

2015-10-R281

CONTRAT D'ENTRETIEN DE SYSTEMES D'EPURATION DES EAUX USEES - SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DESINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 95 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection des eaux usées des résidences isolées par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, notamment entretenir tout système de traitement des

eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. c. Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du 2^e alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une municipalité locale doit, lorsqu'elle permet l'installation sur son territoire de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, effectuer l'entretien de tels systèmes;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter la Loi, la Municipalité souhaite accorder par contrat l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées – système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet avec *Technologies Bionest Inc.* et qu'il soit effectif en date du 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Technologies Bionest inc.

M. Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme

M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

POINT N°: 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N°: 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N°: 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N°: 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N°: 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N°: 10.3

2015-10-R282

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RESIDANTS POUR LES ACTIVITES AQUATIQUES PENDANT LA FERMETURE DE LA PISCINE INTERIEURE DE L'ECOLE POLYVALENTE LAVIGNE

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes, rénovation et amélioration de la piscine intérieure de l'école Polyvalente Lavigne qui occasionnera la fermeture de ladite piscine lors des sessions d'automne 2015, hiver et printemps 2016;

CONSIDÉRANT que les usagers désirant poursuivre leurs activités du programme aquatique pendant cette période devront s'inscrire auprès d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT que de façon générale, les municipalités appliquent une tarification supplémentaire pour les non-résidants;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil de continuer d'encourager sa population à pratiquer leurs activités aquatiques sans avoir le frein de ces frais supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

Que le conseil municipal consent à rembourser les frais de non-résidants pour les citoyens de Saint-André-d'Argenteuil, selon les conditions suivantes :

- Valide pour un cours par personne par session;
- Jusqu'à concurrence de 60 \$ par session;
- Applicable sur présentation de la facture d'inscription à un cours de programme aquatique dans toute autre municipalité pendant la fermeture de la piscine intérieure de l'école Polyvalente Lavigne.

Que les membres du conseil autorisent le service des finances à effectuer les dits remboursements code budgétaire 02-701-90-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c.: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice services récréatifs et communautaires M. Benoît Grimard, services de Finances

POINT N°: 10.4

2015-10-R283

<u>PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'AUTOMNE 2015 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS</u>

CONSIDÉRANT l'organisation saisonnière d'activités de loisirs par le service municipal ;

CONSIDÉRANT la publication de la programmation spécifique dans le dernier bulletin municipal et l'ouverture des inscriptions jusqu'au 28 septembre,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE la Municipalité retienne les services des prestataires et animateurs pour les activités suivantes aux prix mentionnés :

- Monsieur Sébastien Morin pour l'organisation et l'animation de l'activité Hockey en salle, au taux horaire de 15 \$ heure, pour un montant maximum de 450 \$.
- Madame Caroline Monette, professeure et fondatrice de Yoga Svasti, pour la prise en charge de l'Atelier yoga méditation, au tarif de 60 \$ par séance pour les 8 premières séances et 75 \$ pour chacune des deux dernières séances (celles-ci auront lieu à la condition que le nombre minimum de participants soit atteint en cours de session), soit un montant maximum de 630 \$.
- Mademoiselle Ellen Grandmougin, étudiante en danse, en tant qu'animatrice d'activités sous la supervision de la coordonnatrice communautaire pour un montant forfaitaire de 100 \$.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les ateliers de yoga méditation les mardis soir, et les cours d'éveil à la danse.

Que la Municipalité mandate la coordonnatrice Karen Bocquet pour la réservation du gymnase de l'école selon les conditions habituelles, pour les activités du lundi ou mardi soir – et en autorise les frais de location pour un maximum de 500 \$

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 40 \$ par joueur pour 10 séances hockey junior en salle
- 40 \$ par participant au cours d'éveil à la danse du samedi matin
- 40 \$ par joueur pour la session de hockey-cossom adulte
- 100 \$ par participant au yoga svasti

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire M Benoit Grimard, service des Finances municipales M Anthony Doiron Mme Cloé Girard, représentante

POINT N°: 10.5

2015-10-R284

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ D'ACTION LOCAL D'ARGENTEUIL POUR LA PROGRAMMATION PLACE AUX ENFANTS À SAINT-ANDRÉ

CONSIDÉRANT le mandat du Comité d'action local d'Argenteuil de développer des actions préventives en petite enfance dans les localités du territoire qu'il dessert

CONSIDÉRANT que la municipalité a amorcé une politique amie des ainés, amie des familles dont les objectifs s'apparente au-dit mandat

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été rédigé pour définir le partenariat des deux organismes au sujet de la mise en place du projet conjoint intitulé « place aux enfants à Saint-André-d'Argenteuil »

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente appuyé, par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE les membres du conseil autorisent Benoît Grimard, directeur général interimaire, à signer les documents nécessaires au bon fonctionnement du programme et Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire, à prendre les ententes et administrer le nouveau service mis en place.

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes de l'entente telle qu'elle a été établie

QUE le conseil municipal se réserve le droit de regard sur les activités relatives au programme, au même titre que sur les activités du service communautaire et récréatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire

POINT N°: 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2015.

POINT N°: 11.2

2015-10-R285

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les

pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil prévoit des formations diverses pour vingt-deux (22) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire:

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weighamtn, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu:

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c..c: MRC d'Argenteuil

Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie

POINT N°: 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 30 pour se terminer à 20 h 48.

Dix (10) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N°: 13

2015-10-R286 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

De lever la séance à 20 h 50 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :		
Benoît Grimard , Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim	André Jetté, Maire	